



5, rue Clisson 75013 Paris
Tél. : 06 84 57 20 75
Fax : 01 53 94 07 53
@ : FR41@orange.fr
Site : www.snca-nat.com

SOMMAIRE De Nota Bene

Supplément n° 1 à BAC n° 58

Directrice de la Publication
Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175
N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
REALISATION
au siège
5, rue Clisson 75013 PARIS

Pour que l'apprentissage ne soit plus un leurre

Plaçant la politique de l'emploi au même niveau que la sécurité de la population, c'est-à-dire au premier rang de ses préoccupations, le Président de la République à l'occasion d'une présentation de vœux ouvrant la nouvelle année, a annoncé son nouveau plan de formation pour les actuels demandeurs d'emploi; il prévoit aussi de former par l'apprentissage 500 000 jeunes au lieu de 400 000 comme l'année précédente.

La formation professionnelle, y compris par l'apprentissage, relève des prérogatives des Régions; à elles, donc, de jouer. François HOLLANDE s'exonère ainsi à bon compte d'un probable insuccès puisque la question de l'apprentissage est depuis les années 1970-80 sabotée par l'option libérale de tous les gouvernements qui ont dirigé la France depuis cette époque.

Rappel de quelques réalités passées et présentes

Jean ZAY (1904-1944) qui jusqu'à ce jour est le seul grand ministre de l'Education Nationale après Jules FERRY à l'Instruction Publique, et même si Jean-Pierre CHEVENNEMENT n'a pas démerité, loin de là, a créé les **Centres de Formation Professionnelle** pour ne pas laisser une partie de la jeunesse aux seules mains du patronat. Les circonstances tragiques qui ont marqué la fin des années trente et les débuts de la décennie suivante ont laissé cette initiative en jachère.

Jérôme CARCOPINO, chargé de l'Ecole par PETAIN, a repris l'idée de Jean ZAY qui crouissait dans les geôles de VICHY avant d'être ignoblement assassiné par la milice. Cette fois, il s'agissait de faire échec aux syndicalistes, déjà interdits de lutte des classes grâce au magma du corporatisme d'Etat, et de rompre une bonne fois pour toutes, avec la tradition venue du XIXème siècle qui assignait aux ouvriers confirmés la responsabilité d'éveiller à la conscience de classe et à l'action revendicative les jeunes arpètes qu'ils formaient sur le tas.

De son côté, le Conseil National de la Résistance (CNR), dans son programme de 1944, voulait que la formation professionnelle soit intégrée au système éducatif républicain et réorganisait en ce sens les écoles professionnelles pétainistes afin de les placer sous le pilotage de l'Etat, en tant que **Centre d'Apprentissage Public**, véritable structure de formation intégrée à l'Ecole Laïque : **en quoi Jean ZAY et le CNR ont travaillé à l'évolution révolutionnaire de l'Ecole de la République**, ce que depuis plus de trente ans s'ingénie à démolir la soi-disant élite de la France. Dans le même temps, l'obligation scolaire passant à 16 ans et le collège unique y faisant écho, la question en suspens était de savoir ce qu'on faisait des adolescents qui pour des raisons diverses échappaient à cette nouvelle définition de l'obligation scolaire.

Réponse et solution simplissimes: on les refile au patronat! L'apprentissage apparaît bien ainsi comme ce qu'il est, en France du moins : un pis-aller et une dérobade à la part d'obligation scolaire qui incombe à l'Etat! L'inspirateur pour partie du projet de «Nouvelle Société» de Jacques CHABAN-DELMAS, est à la manœuvre. Il s'agit de Jacques DELORS qui par la suite inspira MITTERRAND et certains de ses premiers ministres dont ROCARD, et les institutions européennes, et dont la spécialité de chrétien de gauche est de ripoliner aux couleurs rose tendre du socialisme le bon vieux capitalisme de papa!

Par conséquent, à côté des Lycées d'Enseignement Professionnel (LEP) qui en 1975 prennent la suite des CET (Centre d'Enseignement Technique), eux-mêmes héritiers en 1959 des Centres d'Apprentissage Publics issus du programme du CNR, il y a, à nouveau, place pour la formation professionnelle laissée aux bons soins du patronat. Devant ce terrain à reconquérir que lui avait soustrait le CNR, le patronat traîne bien un peu les pieds. En effet, l'encadrement de la formation initiale en matière professionnelle par l'Ecole a du bon : elle est sensée éduquer des jeunes gens auxquels elle inculque aussi les bases du métier ce qui est avantageux pour des entreprises en pleine mutation technologique ; mais le mécanisme de l'orientation leur envoie aussi des éléments à la marge, voire en marge des profils souhaités.

En effet, une évidence se dégage : l'orientation autant vers l'enseignement professionnel que vers l'apprentissage ne prend pratiquement jamais la formation comme critère principal. Telle que pratiquée par le système éducatif français, l'orientation scolaire se soucie comme d'une guigne de la formation professionnelle qui dans la « culture » éducative de l'Etat (il ne s'agit aucunement de l'Etat-Nation) ne relèverait pas des devoirs régalien ... Vaste déni démocratique et républicain ! Contre le Front Populaire et la Résistance ...

Peut-on parler des dysfonctionnements de l'orientation ?

Il n'y a pas de dysfonctionnement ; il y a détournement, subreptice, certes, mais parfaitement concerté, des principes républicains et révolutionnaires.

En effet, l'inégalité des droits, en opposition aux Immortels Principes de 1789, est systématiquement appliquée par les dirigeants libéraux de la France, de CHIRAC à HOLLANDE et de JOSPIN à FILLON, sans parler de SARKOZY qui fonde le succès de la vie sur l'amas de fric sur son compte en banque et dans son coffre-fort.

La question de l'apprentissage liée à celle de l'orientation scolaire montre bien par les solutions proposées et appliquées, la permanente dérobade du système scolaire à ses responsabilités républicaines.

Il y a des élèves qui, lors de leur cursus en primaire et en collège, peuvent se targuer d'avoir entendu parler de BEETHOVEN, ou de quelque chose d'approchant, dans la sacro-sainte intimité de leur famille. L'orientation scolaire qui devrait plutôt être dénommée orientation sociale, permet ainsi de constituer le noyau dur d'où seront tirés ultérieurement les éléments des classes prépa des lycées de centre-ville, des Henri IV au petit, moyen ou grand pied, d'où sortira l'élite socialement répétitive qui encadrera la France pour des décennies ... C'est du moins ce qu'espèrent leurs familles et les cadres de l'Etat accrochés comme de droit divin à leurs prérogatives exclusivement sociales.

Ce système sélectif inégalitaire fonctionne en négatif avec la même efficacité sur les élèves dont la couleur de peau et le nom induisent que BEETHOVEN, ou quelque chose d'approchant, ne fait pas partie de la culture familiale de base ; voilà des gamins et des gamines dont le savoir-être est, *a priori* mais indubitablement, dangereux pour la tradition éducative : du rebut dont les « réformes » éducatives montrent quelle est leur place, l'enseignement pro, cette « pouvelle »*, et l'apprentissage patronal.

Certes, il y a un vaste entre-deux que justement le savoir-être, d'origine presque exclusivement familiale et privée, va permettre de départager entre l'un et l'autre camps dont l'existence est voulue par les familles et, aussi et malheureusement, par nombre de collègues. Cette dichotomie opérée par les adultes dans le public scolarisé fait de l'échec scolaire le critère déterminant l'orientation vers l'apprentissage qui est pensé non comme une modalité de la formation initiale mais comme une rupture d'avec la scolarité et une mise au travail.

Il est pour le moins fâcheux que l'Ecole de la République, et par conséquent LAÏQUE, en soit venue à déterminer ses choix d'orientation sur des critères quasiment tous externes au véritable propos de l'Ecole, fille de CONDORCET : le mérite républicain qui est la reconnaissance des aptitudes scolaires des enfants et des adolescents, dans le respect de leurs droits.

On est au contraire dans l'INEGALITE DES DROITS, en toute bonne conscience libérale et malthusienne. Il est vrai que l'égalité des « chances », cette nauséuse invention des intellos de la pensée unique et des politicards qui s'en gargarisent, vient mettre sa touche pleurnicharde sur ce déni de démocratie.

Comment ça (ne) marche (pas)

La pensée dominante est que l'apprentissage dès 14-16 ans est la découverte du monde du travail. Est-ce vrai et fait pour tous les jeunes ? Ils sont théoriquement là pour résoudre un problème pédagogique : leurs échecs scolaires. Or, selon les branches d'activité et les années, il y a, dès les premiers contacts avec ces « formations », 25 à 50 % de ruptures de contrats d'apprentissage, pas toutes

imputables d'ailleurs aux jeunes gens ainsi laissés définitivement pour compte. En effet, il faut d'abord négocier ces contrats sur fond de crise (durable ...) ; puis, l'adulte en charge de l'apprenti doit distraire du temps de son propre travail de production pour s'occuper de lui ; ce qui a des effets sur la productivité de l'entreprise. De là ces demandes récurrentes d'assouplir le *Code du Travail* et d'obtenir des dédommagements pécuniaires.

L'apprentissage a donc pour corolaire la notion d'« emploi aidé ». Mais par quelle exonération ? Mais par qui ? L'Etat et/ou la région qui font des cadeaux au patronat pour prix d'un jeune apprenti !

Voilà les données réellement professionnelles qui déterminent la formation de l'apprenti. Voici, aussi, la bonne question qui émerge : la gestion de cet « emploi aidé » doit-elle être confiée à des CFA (Centre de Formation par l'Apprentissage) académiques ou consulaires, auquel cas la formation a des chances d'être non seulement réelle mais de qualité ? Ou sera-t-elle laissée à l'apprentissage privé, avec beaucoup moins de certitude de réussite ?

Pour l'heure, la question n'est pas vraiment posée en ces termes par les bailleurs de l'aide et le premier d'entre eux, l'Etat.

Enfin, la dimension pédagogique de l'apprentissage ne doit pas être perdue de vue. L'apprenti et l'entreprise où il se forme sont soumis à une progression pédagogique : il y a l'apprentissage pour l'obtention d'un premier diplôme et il y a l'apprentissage pour parvenir à une deuxième, voire une troisième qualification.

Autre dimension de la prise de contact avec le « monde du travail » : un stage en entreprise ; ce qui n'a rien à voir avec le contrat de travail de l'apprenti, assorti d'une rémunération laquelle donne seule son statut social à celui qui la reçoit. Sans statut social, pas de possibilité de poursuite d'études. Cette poursuite d'études, après l'obtention des diplômes qualifiants préparés au LP est un mandat donné au SNETAA au congrès d'ANGLET en 2001, mandat désormais assumé par le SNCA e.i.l. Convergence et sa commission ouvrière AAPLP. La dimension sociale de la formation professionnelle par le LP ou par l'apprentissage réussi est ainsi bien mise en lumière.

Précédemment le détournement des principes de l'Ecole de la République par l'orientation prétendument scolaire mais s'opérant en fait à partir d'une vision fantasmée de la société française, a été souligné. Cette orientation valorise le savoir-être parce qu'il serait la condition *sine qua non* de l'acquisition du savoir-faire. D'où le paradoxe à double entrée : ceux qui n'ont pas le savoir-être sont voués à l'apprentissage d'un savoir-faire qui n'est pourtant pas garanti à ceux qui n'ont pas le savoir-être ! A moins que celui-ci ne s'acquiert dans l'entreprise ... Ce qui ne peut être le cas : l'entreprise est une entité économique, voire sociale, mais sûrement pas une entité culturelle généraliste, même s'il arrive que métaphoriquement il soit question de culture d'entreprise au sens d'une stratégie pour son fonctionnement optimal.

Provisoirement, une conclusion s'impose : l'apprentissage s'il est et reste à la bonne place permet la réussite de l'apprenti et débouche sur une authentique qualification. En contrepartie, il est plus douteux que « l'emploi aidé » soit toujours synonyme de qualité.

Ce qui est aussi une constante, c'est que la notion d'apprentissage est génératrice de confusion entre formation et insertion. Ces notions ne sont pas interchangeables : il faut, d'abord, une bonne formation qualifiante pour obtenir, ensuite, une véritable insertion sociale.

Il faut, avec le savoir-faire, le savoir-être pour aboutir à l'insertion ; et pour que ce processus se fasse dans l'égalité des droits de ceux qui sont en formation initiale, c'est-à-dire pour que le savoir-être soit l'apanage de tous, l'Ecole et le maillage de tous ses réseaux sont indispensables. Pour cela et pour tous, le devoir de solidarité s'impose en réponse au droit à la Fraternité. Comme disait Jean-Luc MELENCHON qui fut le seul ministre de l'Enseignement Professionnel de toutes les républiques : il faut faire payer ceux qui ont le pognon !

En quoi il se faisait l'écho, à plus d'un siècle de distance, du projet bismarckien qui pour unifier l'Allemagne puis dominer l'Europe, y compris au plan économique, voulait former simultanément des citoyens allemands qui fussent aussi des citoyens économiques. Le travailleur, bien formé par l'entreprise, y reste avec tout son savoir-faire contre un bon salaire. Les entreprises allemandes ont suivi. Et, aujourd'hui encore, le patronat allemand qui dispose d'une main d'œuvre de qualité lui permettant, en dépit de quelques incidents ou scandales récents, une qualité de production mondialement reconnue, négocie directement, chaque fois que nécessaire, avec les syndicats sur le temps de travail, la sécurité au travail et les rémunérations sans que le monde politique s'en mêle.

Les positions du SNCA e.i.L. Convergence

Bien entendu, l'histoire et le fonctionnement de l'apprentissage allemand sont uniques et non transposables en France. Ce qui rend non seulement caduques mais plus encore ridicules les propos comparatifs des uns, les économistes non-atterrés, et des autres, les politiques jamais à court d'idées éculées, tous d'ailleurs sur les positions du libéralisme à la DELORS ou à la ROCARD, c'est-à-dire plus enclin à soutenir les positions héritées de VICHY que celles venues de la Résistance.

Le SNCA e.i.L. Convergence s'en tient à la *Charte d'Amiens* qui reconnaît au seul monde salarié le droit et le devoir de négocier avec les patrons, hors les « sectes », c'est-à-dire hors les partis politiques, tout ce qui concerne la durée du temps de travail, les conditions de travail et les rémunérations.

L'outil de travail capitalistique, autrement dit les moyens de production, n'appartient pas aux salariés ni dans le secteur public (les chemins de fer, par exemple, ou le patrimoine immobilier des établissements scolaires), ni dans le secteur privé.

Or, la crise aidant, mais qui fait bien son affaire, le patronat demande et obtient toujours plus de droits de la puissance publique qui n'hésite d'ailleurs pas à durcir le ton et les sanctions à l'encontre des travailleurs et des syndicalistes qui défendent leurs emplois, leur pouvoir d'achat, voire l'outil de travail lui-même, menacés par la mondialisation et ses délocalisations.

Les salariés sont pris entre le marteau du pouvoir politique et l'enclume du capitalisme mondialisé.

Puisque le politique ne peut, du jour au lendemain, se déprendre de ses mauvaises habitudes, le SNCA e.i.L. Convergence revendique qu'au lieu de faire détricoter le *Code du Travail* par Monsieur BADINTER, le gouvernement impose aux entreprises des stages rémunérés et, au terme de l'apprentissage, un emploi dans l'entreprise de formation.

Le patronat petit, moyen et grand, s'il veut obtenir des contribuables un abaissement du coût du travail par des dégrèvements fiscaux, doit impérativement être dans l'obligation d'embaucher : il n'est pas question de renouveler le blanc-seing donné sur ce sujet lors de la mise en application des trente-cinq heures qui fut le contraire d'une évolution révolutionnaire. A preuve les discutailles sans fin autour de leur maintien ou de leur suppression.

En résumé, pour que l'apprentissage devienne réellement une voie de formation initiale qualifiante, il faut :

- Un contrat de travail de formation par l'apprentissage
- La reconnaissance du besoin d'insertion sociale par le salaire
- L'engagement par la négociation du patronat de garder les apprentis

Tout cela gravé dans le marbre de la **LOI**.

La France privilégiant dans son système éducatif le savoir-être sur le savoir-faire ne peut du jour au lendemain renoncer à une orientation quantitative et sociale des élèves. Elle peut, du moins, perdre certaines de ses mauvaises habitudes, en se fixant dans certains domaines, par exemple celui de l'acquisition d'une authentique qualification par l'apprentissage, des objectifs précis, négociés, démocratiques et intangibles. C'est à cela que travaille le SNCA e.i.L. Convergence, car c'est ainsi que s'opèrera la véritable et souhaitée refondation de l'Ecole de la République.

Capitalismus delendus est.

**C'est l'expression même utilisée publiquement par l'ancien recteur de Versailles, Christian FORESTIER, qui fut aussi membre de cabinets ministériels et du groupe de pilotage du débat sur la refondation de l'école de la République ...*

Nouvelle adresse : FR41@orange.fr